

 **OMAN : LES FORMES LÉGALES D'ENTREPRISES**

**Formes légales d'entreprises**

<p>Entreprise à responsabilité limitée</p>	<p><b>Nombre de partenaires et d'associés :</b> Minimum : 2 associés Maximum : 40 actionnaires</p> <p>Un des deux associés doit être citoyen d'Oman, ou d'un Etat membre du CCG ou des Etats-Unis et il doit détenir 30% des parts. Aucune restriction ne s'applique dans le partage des parts quand tous les actionnaires sont citoyens d'Oman, des Etats membres du CCG ou des Etats-Unis. <b>Capital minimum et/ou maximum :</b> Minimum : 150 000 rials omanais (pour les entreprises à responsabilité limitée ayant une participation étrangère)</p> <p>Minimum : 20 000 rials omanais (pour les entreprises à responsabilité limitée qui sont détenues à 100% par des citoyens d'Oman, des pays membres du CCG ou des Etats-Unis) <b>Responsabilité des associés :</b> La responsabilité de chaque actionnaire est limitée à la part du capital qu'il a apportée.</p>
<p>Entreprise à responsabilité limitée dont le capital est détenu à 100% par des étrangers</p>	<p><b>Nombre de partenaires et d'associés :</b> Minimum : deux actionnaires, deux directeurs (les citoyens étrangers doivent obtenir une autorisation spéciale de la part du Ministère du commerce avec un Business Plan détaillé avant de créer une telle entreprise) <b>Capital minimum et/ou maximum :</b> Minimum : 1 million de rials omanais <b>Responsabilité des associés :</b> La responsabilité de chaque actionnaire est limitée à la part du capital qu'il a apportée.</p>
<p>Entreprise en zone franche</p>	<p><b>Nombre de partenaires et d'associés :</b> Minimum : un actionnaire, un directeur <b>Capital minimum et/ou maximum :</b> Pas de capital minimum requis <b>Responsabilité des associés :</b> La responsabilité de chaque actionnaire est limitée à la part du capital qu'il a apportée.</p>
<p>Société par actions</p>	<p><b>Nombre de partenaires et d'associés :</b> Minimum : 3 actionnaires</p> <p>Un conseil d'administration est aussi obligatoire. <b>Capital minimum et/ou maximum :</b> Capital minimum requis : 500 000 rials omanais pour les sociétés par actions dont le capital est privé (SAOC)</p> <p>Capital minimum requis : 2 millions de rials omanais pour les sociétés par actions dont le capital est public (SAOG)</p> <p>Au moins la moitié du capital doit être libérée au moment de la souscription. <b>Responsabilité des associés :</b> La responsabilité de chaque actionnaire est limitée à la part du capital qu'il a apportée.</p>
<p>Société en nom collectif (générale ou limitée)</p>	<p><b>Nombre de partenaires et d'associés :</b> Minimum : deux associés (deux associés à part entière ou un associé principal et un associé secondaire) <b>Capital minimum et/ou maximum :</b> Non applicable <b>Responsabilité des associés :</b> Responsabilité totale pour l'associé ou les associés principaux. Pour les associés secondaires, la responsabilité est limitée à la part du capital qu'ils ont apportée.</p>

**Les procédures de création d'entreprise**

Créer une entreprise	Oman	Middle East & North Africa
Procédures (nombre)	4,0	6,3
Temps (jours)	4,3	19,5

Source : Doing Business - Dernières données disponibles.

<p>Les organismes compétents</p>	<p>Le directorat des services d'investissement est un guichet unique, qui délivre la licence commerciale requise pour pratiquer toute activité commerciale. La procédure de demande de licence se fait en ligne ; cependant, les investisseurs peuvent également déposer directement leur demande auprès ministère du Commerce et de l'Industrie.</p>
<p>Pour plus d'informations</p>	<p>Consultez le site Doing Business, pour connaître les procédures de création d'une entreprise à Oman.</p>

## Annuaire d'informations financières

---

Dun & Bradstreet - Worldwide directory with financial information on businesses

© Export Entreprises SA, Tous droits de reproduction réservés.  
Dernières mises à jour en Novembre 2023